



## PROCÈS-VERBAL

des opérations de tirage au sort prévues par l'arrêté du 24 janvier 2017 fixant les modalités des opérations de tirage au sort prévues à l'article 53 du décret n° 73-609 du 5 juillet 1973 relatif à la formation professionnelle dans le notariat et aux conditions d'accès aux fonctions de notaire

**Séance du 19 avril 2019**

**Tirage au sort pour la zone n° 5410 – Niort**

Le 19 Avril 2019, dans les locaux du ministère de la justice, sis 13 Place Vendôme – 75001 Paris, se sont déroulées, pour la zone n° 5410 – Niort, les opérations de tirage au sort prévues par l'arrêté du 24 janvier 2017 fixant les modalités des opérations de tirage au sort prévues à l'article 53 du décret n° 73-609 du 5 juillet 1973 relatif à la formation professionnelle dans le notariat et aux conditions d'accès aux fonctions de notaire.

Etaient présents lors des opérations de tirage au sort mentionnées au chapitre IV de l'arrêté susmentionné :

- M. Grégory DUGUÉ, rédacteur, premier secrétaire ;
- M. Thibaud BEDEL, rédacteur, second secrétaire ;
- Mme Audrey SABOURIN, rapporteure de l'Autorité de la concurrence ;
- Mme Monique COLLIN, représentante du Conseil supérieur du notariat ;
- Mme Aurélie BAUDON, magistrate judiciaire en poste au Ministère de la Justice à la Direction des affaires civiles et du Sceau.

FB 67 AB AB MC 1

La séance a débuté le 19 Avril 2019 à .10.. heures .32..

\*  
\*       \*  
\*

Pour la zone considérée :

Le premier secrétaire de séance a compté .....17..... bulletins.

Le second secrétaire de séance a compté :

- .....27..... demandes de création d'offices enregistrées.
- .....10..... demandes n'ayant pas donné lieu à constitution d'un bulletin, se répartissant ainsi :
  - .....0..... demandes surnuméraires ;
  - .....10..... demandes ayant fait l'objet d'une renonciation ;
  - .....0..... demandes caduques.

Il a été constaté que le nombre de bulletins correspond / ne correspond pas<sup>1</sup> au nombre de demandes enregistrées auquel a été soustrait celui des demandes n'ayant pas donné lieu à la constitution d'un bulletin.

*(en cas de non-concordance, il est indiqué les vérifications auxquelles il a été procédé. Si l'anomalie persiste, il est indiqué les conséquences qui en ont été tirées).*

---

<sup>1</sup> Rayer la mention inutile.

AS AB KC<sup>2</sup>  
TB

Les opérations de tirage au sort prévues au chapitre IV de l'arrêté susmentionné se sont déroulées comme suit :

*(les opérations sont décrites en précisant le nom des personnes y ayant procédé. En cas d'anomalie constatée, il est indiqué les vérifications effectuées la conclusion tirée quant à la validité des opérations déjà réalisées et, le cas échéant, la nécessité de les réitérer).*

Les personnes susmentionnées ont procédé / n'ont pas procédé aux opérations de tirage au sort conformément aux dispositions de l'arrêté du 24 janvier 2017.

Les demandes ayant donné lieu à la constitution d'un bulletin ont été classées comme indiqué dans le tableau ci-dessous<sup>2</sup> :

N° de zone	N° de demande	Horodatage	Classement après tirage au sort
5410	00051329	01/02/2019 14:00:58.984519	15
5410	00052949	01/02/2019 14:02:32.714451	8
5410	00053333	01/02/2019 14:02:58.373146	6
5410	00055658	01/02/2019 14:06:40.317864	10
5410	00056947	01/02/2019 14:09:48.773237	2
5410	00058301	01/02/2019 14:14:14.023483	5
5410	00058363	01/02/2019 14:14:30.103636	14
5410	00058676	01/02/2019 14:15:52.086198	1
5410	00059713	01/02/2019 14:21:35.759485	13
5410	00060569	01/02/2019 14:28:08.066905	12
5410	00067359	01/02/2019 18:28:53.658184	7
5410	00067868	01/02/2019 19:04:02.472084	17
5410	00068730	01/02/2019 19:58:30.417495	11
5410	00068898	01/02/2019 20:06:00.258940	3
5410	00070482	01/02/2019 22:15:38.066690	4
5410	00071366	02/02/2019 00:51:37.350730	9
5410	00072938	02/02/2019 11:30:54.904797	16

A l'issue du tirage au sort, il a été procédé aux opérations de vérification prévues à l'article 15 de l'arrêté susmentionné.

<sup>2</sup> Les trois premières colonnes du tableau sont pré-remplies avant le tirage au sort à partir de l'extraction de la liste mentionnée au V de l'article 6 de l'arrêté susmentionné à partir de laquelle les bulletins ont été constitués.

(il est fait mention du résultat de ces vérifications. En cas de non concordance entre les classements inscrits sur le procès-verbal et sur le tableau de vérification, il est procédé conformément aux dispositions de l'article 15 de l'arrêté susmentionné).

concordance vérifiée

Observations complémentaires :

(il sera fait mention, notamment, des éventuelles interruptions de séance et de la personne à laquelle la clé du local a été remise en application de l'article 17 de l'arrêté susmentionné)

rien

La séance a été levée le 19 avril 2019 à 10 heures 39 .

\*

\*

\*

Le présent procès-verbal sera publié sur le portail du ministère de la justice dédié aux officiers publics ou ministériels.

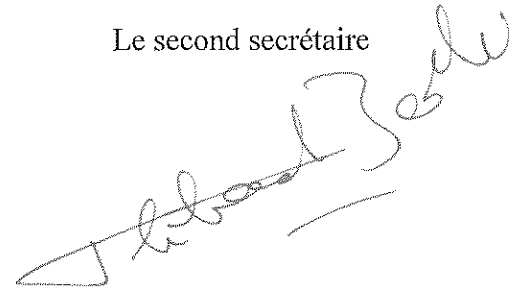
AS AQ KC 5  
TB

Paris, le ..... 17... Marsil... 2019.....

Le premier secrétaire



Le second secrétaire



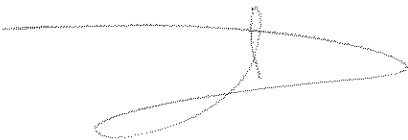
Le rapporteur de l'Autorité  
de la concurrence



Le représentant du Conseil  
supérieur du notariat



Le magistrat



**Zone 5410 - Niort**

Liste des demandes caduques article 51 et 52 du décret n°73-609

Date de Dépôt	Numéro demande	Zone	Motif
Etat néant			

Le chef du bureau des officiers ministériels et de la déontologie



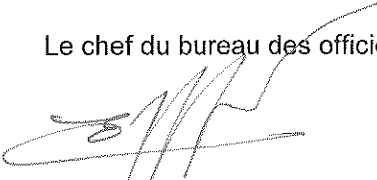
Eric MARTIN-HERSENT

18 AVR. 2019

**Zone 5410 - Niort**  
Liste des demandes surnuméraires

Date de dépôt	Numéro demande	Zone	Numéro de la première demande horodatée par ce demandeur	Date de dépôt
État néant				

Le chef du bureau des officiers ministériels et de la déontologie



Eric MARTIN-HERSENT

18 AVR. 2019



## Zone 5410 - Niort

Liste des demandes ayant fait l'objet d'une renonciation

Date de dépôt	Numéro demande	Date de la renonciation	Zone
01/02/2019 à 14:02:33.984935	52973	4 mars 2019	5410
01/02/2019 à 14:08:21.388740	56391	11 mars 2019	5410
01/02/2019 à 14:12:40.817531	57906	20 mars 2019	5410
01/02/2019 à 14:16:14.015163	58759	21 mars 2019	5410
01/02/2019 à 14:23:01.044856	59927	27 mars 2019	5410
01/02/2019 à 15:08:35.804739	63099	27 mars 2019	5410
01/02/2019 à 15:17:18.697877	63421	26 mars 2019	5410
01/02/2019 à 17:14:35.485191	66226	29 mars 2019	5410
01/02/2019 à 21:08:47.524240	69787	31 mars 2019	5410
02/02/2019 à 13:01:34.803673	73512	30 mars 2019	5410

Le chef du bureau des officiers ministériels et de la déontologie



Eric MARTIN-HERSENT

18 AVR. 2019